

## **Grippe et gériatrie :**

### **le point du vue du médecin coordonnateur et du gestionnaire d'EHPAD**

Marie Laure GAGNEUX, Sylvie LAINÉ

*Médecin Coordonnateur, Eleusis Avon 77, [gagneux@domusvi.com](mailto:gagneux@domusvi.com)*

*Directrice, Eleusis Avon 77*

La grippe reste une affection potentiellement dangereuse pour les sujets âgés, souvent fragilisés par diverses maladies et par une baisse de l'immunité. Le risque de grippe épidémique en collectivité est bien présent et doit être anticipé par la direction et l'équipe soignante d'un **Etablissement Hébergeant des Personnes Agées et Dépendantes** (EHPAD).

Différents textes législatifs orientent et guident les EHPAD dans la préparation en amont et en aval de la survenue d'une épidémie grippale.

Notamment :

- *Recommandations - calendrier de vaccinations établis par le Comité Technique des Vaccinations.*
- *Circulaire du 22 novembre 2005 – ministère de la santé diffusant un avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France 18 novembre 2005.*
- *Guide des bonnes pratiques en EHPAD, SFGG.*
- *Note établie par le ministère de la santé aux directeurs d'établissement de santé et d'établissement médico-sociaux octobre 2008.*

### **Le rôle du médecin coordonnateur est surtout préventif au sein de l'établissement**

- Lancement d'une campagne d'information à l'attention des résidents, du personnel, des intervenants extérieurs et des familles, visant à recommander la vaccination antigrippale et de différer leurs visites au sein de l'établissement en cas de symptômes grippaux/ou rhume. Des documents d'aide établis par les DDASS ou le réseau des GROG peuvent constituer des supports d'affichage pertinents (affiches, bulletins etc...).
- Etablir une procédure avec des protocoles de prise en charge d'une épidémie de grippe : dépistage, actions préventives à mettre en œuvre (isolement et hygiène), actions curatives (traitement), remontée et suivi du bulletin GROG Géronto hebdomadaire.
- Réalisation et prise en charge par et au sein de l'EHPAD de la vaccination antigrippale des résidents et du personnel. La vaccination des résidents est réalisée par l'équipe infirmière sur prescription du médecin coordonnateur. La vaccination du personnel est réalisée par le médecin coordonnateur (volontariat). Cette vaccination, pourtant indispensable pour limiter la circulation du virus au sein de l'EHPAD, rencontre une grande réticence au sein du personnel soignant (taux de vaccination souvent faible).
- Formation du personnel chaque année à la désinfection des mains, aux précautions standards et spécifiques, à l'hygiène corporelle des patients et à la détection et la gestion rapide de mise en place des mesures lors d'une épidémie.
- Vérification des stocks de base de pharmacie et de matériels pour appliquer les premières mesures (masques, solutions hydro alcooliques, oseltamivir...).

**Période épidémique, la vraie vie... dans une unité accueillant 80 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté, unité de grand groupe sans unité fonctionnelle clairement identifiée.**

L'isolement des personnes présentant des troubles cognitifs est dans la plupart des cas infaisable et illusoire (déambulation, troubles du jugement et mise en danger de part le risque de chute si le résidant est seul en chambre, montée en charge du travail des soignants). Les résidants ont souvent une incompréhension et un vécu difficile face aux mesures d'isolement mis en place.

L'éducation des résidants : lavage des mains, port de masques etc... n'est pas envisageable. Le test de dépistage rapide n'est pas simple à réaliser dans la mesure où il n'y a pas de participation ni de coopération.

Le casse tête pour le médecin coordonnateur consiste à trouver avec l'équipe soignante des moyens compensateurs pour limiter la propagation du virus au sein de l'institution :

- renforcement rapide du port des masques et des gants par les soignants de façon exhaustive, utilisation du gel hydro-alcoolique pour la désinfection des mains (SHA) y compris sur les mains des résidants ;
- organisation si possible de certains repas en chambres ou isolé dans une pièce ;
- renforcement si possible de l'équipe par du personnel vacataire pour mettre en place les mesures de prévention et pallier à l'augmentation de la charge de travail ;
- traitement des sujets contacts = sujet mangeant à la même table et/ou partageant la même chambre.

Source : Réseau des GROG